

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION



20 janvier 2007
au Café de l'Industrie

Cette synthèse a été élaborée à partir des nombreuses interventions des différents participants. Étaient absents (mais excusés) : les représentants de Montpellier et de Lorraine. Étaient présents : une trentaine de personnes des académies de Créteil, Versailles, Lyon, Orléans-Tours et de Rennes, globalement bien réparties entre les différentes académies.

La discussion s'est amorcée après quelques échanges plus personnels portant sur les situations individuelles autour des entrées suivantes :

- 1) point sur la situation des TZR par académie et sur les actions menées ;
- 2) bilan de la situation des TZR ;
- 3) revendications ;
- 4) actions possible à mener ;
- 5) constitution d'un réseau collectif au niveau national.

1) Point sur la situation des TZR par académie et sur les actions menées

Lyon : le collectif a mené une action de revendication devant le rectorat visant à obtenir davantage de points sur l'ensemble de l'académie mais s'est vu opposer une fin de non-recevoir à la fin de l'audience qui leur a été accordée, sous le motif spécieux que dans la mesure où l'on cherchait à stabiliser les TZR, il ne fallait pas leur donner de points de bonification. La situation pénible et inconfortable des TZR a été alors niée.

Versailles : peu d'actions dans la mesure où le collectif n'a que quelques mois ; en revanche, le collectif profite de l'aide généreuse et de l'expérience du collectif de Créteil. La proximité géographique et certaines expériences communes favorisent des échanges soutenus.

Créteil : le collectif existe depuis trois ans et bénéficie du soutien appréciable du SNES. En revanche, la forte mobilité des professeurs nuit à une action suivie sur le long terme.

Tours : le collectif bénéficie du soutien ferme du SNES et existe dans tous les départements, mais principalement dans le Loir-et-Cher. En revanche, il est parfois difficile de mobiliser les TZR car la zone est très rurale. Une action a été cependant menée par une cinquantaine devant le rectorat, avec le soutien et la participation de professeurs des écoles remplaçants du premier degré, malheureusement sans succès. Toutefois, on a pu noter un certain écho des revendications dans les media (conférence de presse et article en deuxième page inséré dans un important journal régional).

Synthèse : malgré le dynamisme des collectifs et le soutien général du SNES, on peut regretter une certaine absence de mobilisation parmi les intéressés, qu'il est possible d'expliquer par les raisons suivantes :

- a) le mouvement est très neuf et ne saurait donc encore prétendre à une audience à la mesure des problèmes posés ; même si des mouvements existent depuis les années 1980, puis 1999, etc. le turn-over

très fort ne permet pas la mémoire des luttes ; et ces luttes ont tendance à être éparpillées

b) les TZR sont majoritairement de jeunes professeurs, souvent peu informés de leurs droits et de l'existence de nos collectifs dont certains sont encore en cours de constitution. De plus, la charge de travail des tout jeunes enseignants leur laisse souvent peu de temps pour se projeter dans des perspectives de revendications.

c) cependant, on note un afflux de jeunes professeurs mobilisés dans le mouvement.

2) Bilan

Le collectif rappelle que la précarisation des jeunes enseignants ZR est inadmissible.

a) *précarisation du statut de TZR* : les bonifications au mouvement inter et intra ayant été supprimées sans préavis, les TZR voient leur espérance de se stabiliser géographiquement à court et moyen terme singulièrement réduites. De plus, cette perte des points de bonification, effective depuis 2004, se double d'une rétroactivité de la mesure, à la fin du mouvement 2006-2007. En outre, la politique ministérielle de distribution généreuse de points sous certaines conditions (poste APV, rapprochement de conjoints...) rend impossible l'accession à un poste fixe sur une académie de son choix.

Par ailleurs, les TZR sont considérés comme une main d'œuvre corvéable à merci et déplaçable à discrétion. On note des remplacements pour des durées inférieures à la semaine, des informations nébuleuses sur la durée réelle des remplacements, et des compléments de service anarchiques nécessitant de nombreux déplacements dans l'académie sur des distances importantes, parfois sans accès par les transports en communs.

b) *paupérisation des TZR* : on peut parler d'une sorte de paupérisation de la profession à laquelle sont particulièrement exposés les TZR (frais de déplacement mal remboursés, voire inexistants ; nomination dans des académies aux loyers onéreux ; impossibilité de choisir des HSE ou des postes de PP qui permettraient au jeune enseignant de compenser par des primes la médiocrité d'un salaire de débutant). De plus, nous ne pouvons que déplorer la politique des arrêtés d'installation anti-datés, qui font perdre au jeune TZR, souvent ignorant de ses droits, les ISSR.

En conclusion, les TZR subissent une sorte de bizutage prolongé et douloureux qui ne les aide pas réellement à s'impliquer dans les projets d'établissement et à garantir un bon suivi des élèves. Leurs conditions de vie ne favorisent pas l'adhésion à un certain sens du service public et de l'enseignement.

3) Revendications

- rétablissement des bonifications ;
- fin des remplacements en zones limitrophes ;
- fin des procès d'installation anti-datés ;
- une procédure d'affectation transparente, respectant les souhaits et les disponibilités de chacun ;
- refus de la proratisation des ISSR annoncée par les rectorats pour l'année 2007-2008 ;
- refus de l'extension de la notion de rentrée à la première quinzaine de septembre, mesure qui n'a pour but que d'empêcher les TZR de bénéficier des ISSR auxquelles ils ont droit ;
- refus ferme de la bivalence et de l'enseignement hors de la discipline, au nom de l'intérêt de l'élève et de l'éthique de l'école ;
- refus de la nomination en lycée professionnel des PLC, dans la mesure où ces professeurs n'ont aucune formation valable pour y enseigner (les stages de quinze jours n'étant pas à nos yeux une formation suffisante) ;
- refus des nominations en CDI.

4) Actions à mener

Objectifs : sensibiliser les titulaires de postes fixes, les syndicats de parents d'élèves, les chefs d'établissement ;

mobiliser plus largement et de façon encore plus active les TZR ;
structurer un réseau d'information et de défense des droits des TZR à l'échelle nationale

Projets (vrac de possibilités évoquées)

– rédiger un appel à la suite de cette réunion, à distribuer largement dans les établissements, auprès des fédérations de parents d'élèves et des chefs d'établissement.

– rédiger un mémo expliquant quels sont les droits des TZR et ce à quoi ils doivent faire attention (vérifier la date de l'arrêté d'installation, obligation d'une voie de recours au verso de tout arrêté rectoral, où trouver des modèles de lettres de recours gracieux ou contentieux...) qu'il faudrait faire transmettre aux jeunes stagiaires des IUFM afin de les informer de leurs droits réels. Le rectorat mise en effet souvent sur l'ignorance des jeunes enseignants concernant leur statut. Il faudrait donc pouvoir attaquer systématiquement toute mesure contestable. Pour cela, on pourrait passer par les néo-titulaires qui connaissent souvent des stagiaires et pourraient leur faire distribuer cette feuille.

– informer de l'existence des sites TZR en colère (blog, forum et site) de façon à répercuter les expériences individuelles et donner des exemples de jurisprudence.

– ne pas hésiter à parler avec son chef d'établissement du statut du TZR (certains ne savaient pas que les points de bonification de TZR avaient disparu), afin d'obtenir davantage de soutien (en particulier du point de vue de l'aménagement de l'emploi du temps).

– éventuellement (point fortement débattu et qui n'a pas fait l'unanimité et donc n'a pas été retenue), idée d'une grève spécifique aux TZR.

5) Structuration du réseau et bilans de la réunion

– des contacts ont été pris avec un certain nombre de collectifs (Montpellier, Nice, Lorraine...) dans la perspective d'établir un réseau au fonctionnement national.

– un référent a été nommé pour certaines académies présentes (JLB pour Créteil, MarieMarie pour Tours, Avangion pour Versailles, Benoît pour Lyon), l'objectif étant que chaque collectif ait à terme son référent.

– rédiger un appel commun.

– faire une Assemblée Générale virtuelle le mercredi 31 janvier à 20h sur MSN.



.....
• **Contacts :**
• *liste de diffusion*
• tzrencolere@no-log.org
• *forum*
• <http://www.cetace.org/>
• *forums*
• *blog*
• <http://miseretzr.canalblog>
.....